

DELIBERATION N° 95/26/06-05 - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE D'EXPANSION

*L'article 7 des statuts du Comité d'Expansion stipule que "l'Association est administrée par un Conseil, dénommé Conseil d'Administration, composé de 15 membres :*

- le Maire de la Commune, Président de droit,*
- 7 membres du Conseil Municipal de la Commune ou désignés par ce dernier,*
- 7 membres élus parmi les associations adhérentes et par l'Assemblée Générale".*

*L'Assemblée Générale du 7 Mars 1995 a élu les 7 représentants des associations suivants :*

- Madame TOLLINI Evelyne, Vice-Présidente de l'Ecole de Musique*
- Monsieur RUTH Bernard, Vice-Président de Ludres Cyclo-Randonnée*
- Monsieur GEOFFROY Gérard, Président de l'A.R.T.*
- Monsieur PIERROT Louis, A.S. LUDRES*
- Monsieur GASCARD Denis, Bénévoles - L.T.C.*
- Monsieur WEIMANN Henri, Président de la M.J.C.*
- Monsieur LAGADEC Jean-Paul, Président du C.E.L.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- de désigner les 7 personnes suivantes pour le représenter au Conseil d'Administration du Comité d'Expansion.*

- Madame SURGET Martine*
- Monsieur ORIOL Jean-Pierre*
- Monsieur DEFFOUN Denis*
- Madame GRAILLOT Catherine*
- Monsieur PAGOT François*
- Madame POULLAILLON Chantal*
- Monsieur GAUZELIN Marcel*